

## ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES QUAND UNE CARTE SÈME LA DISCORDE

Le Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire tient à remercier les élus qui se mobilisent pour faire entendre la parole du littoral dans la planification de l'éolien en mer, et alerte les pouvoirs publics : les EMR ne pourront se développer sans une réelle concertation avec les professionnels de la mer.

Alors que l'administration française a dévoilé une carte contenant des propositions d'implantation pour de futurs parcs éoliens au large des Pays de la Loire, la méthode employée soulève l'indignation parmi les pêcheurs. Cette indignation a d'ailleurs fait l'objet d'une levée de boucliers des élus locaux de la façade, un soutien que la profession salue tant il pourrait s'avérer indispensable au sein de la concertation publique en cours, si l'on peut encore qualifier ce processus de 'concertation'.

**Communiqué de presse – Le 12 mars 2024.** Depuis plus de 15 ans, les marins pêcheurs du golfe de Gascogne ont su prendre part à la planification du développement de l'éolien en mer. Non pas que les professionnels soient de fervents partisans des énergies marines renouvelables. Mais ils ont très vite compris que la survie de leurs activités était liée à leur niveau d'investissement pour déterminer les zones de cohabitation avec le déploiement des parcs éoliens, mais aussi avec l'évolution des Aires Marines Protégées (AMP) ou des Zones de Protection Forte (ZPF). Les enjeux de planification spatiale des activités en mer sont devenus cruciaux et les marins ont su se montrer à la hauteur du débat en adoptant des positions responsables, pragmatiques et respectueuses de l'intérêt général.

Pourtant, malgré leur bonne volonté et leurs efforts, la position centrale des pêcheurs dans le processus de décision a été dénigrée par la publication de cette carte établissant des zones d'implantations prévisionnelles pour de futurs parcs éoliens offshore. Celle-ci fait fi de l'ensemble des propositions des professionnels. Pire, elle conduirait à anéantir la filière ligérienne. Cette politique de déploiement complètement déconnectée des territoires n'a qu'une seule issue : le désengagement de la filière pêche dans les discussions et l'émergence d'un front anti-éolien encore plus féroce. Pourtant, une telle configuration n'est dans l'intérêt de personne.

*« Quand on voit qu'on a été les premiers à avoir un niveau d'investissement élevé dans la planification de l'éolien en mer, la récente tournure des événements m'écoeure. On sait où tout cela pourrait mener, on a déjà quelques exemples dans d'autres régions. Je tiens à remercier au nom de tous les pêcheurs ligériens l'ensemble des élus, qu'ils soient locaux, départementaux ou régionaux, qui ont fait part de leur indignation et qui ont témoigné leur soutien à la filière. Maintenant il faut que l'État entende : le déploiement des énergies marines renouvelables se fera main dans la main avec les pêcheurs, ou ne se fera pas. On n'a aucun retour sur expérience du premier parc sorti à Saint-Nazaire et on nous parle déjà d'implanter l'équivalent de 20 fois ce premier parc à l'horizon 2050, en plein milieu des zones de pêches historiques pratiquées par les marins depuis plus de 100 ans. Recevoir ces cartes alors que nous étions en train de finaliser celles qui concernent les Zones d'Importance pour la Pêche, nous vivons cela comme un réel affront. J'espère que les quelques remous de ces derniers jours vont permettre d'enclencher une vraie discussion, en remettant tout le monde autour de la table avec un esprit constructif. »* José Jouneau, Président du Comité Régional des Pays de la Loire